

Loi sur les télécommunications

Publication des numéros courts attribués

Selon l'art. 27 de l'ordonnance sur les ressources d'adressage dans le domaine des télécommunications (ORAT)¹, l'Office fédéral de la communication (OFCOM) publie comme suit les numéros courts:

Numéro court	Titulaire (<i>Catégorie</i>)
1855	Intertele AG, FL-Mauren

Une liste complète des numéros courts attribués peut être consultée sur notre site internet à l'adresse suivante: <http://www.bakom.ch> (numérotation et adressage)

Selon l'article susmentionné les fournisseurs de services de télécommunication soumis à la concession ou à l'obligation de s'annoncer doivent mettre les numéros courts à la disposition de leurs clients au plus tard 180 jours après leur publication par l'office.

Renseignements:

Office fédéral de la communication, Services de télécommunication, Numérotation et adressage, Rue de l'Avenir 44, 2501 Bienne, Beat Hofmann, téléphone 032 327 55 71.

8 janvier 2002

Commission fédérale de la communication:
Le président, Fulvio Caccia

¹ RS 784.101.112